

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA TERRITORIALISATION ET LA FORMATION -
(N° 1768)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS6

présenté par

M. Peytavie, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi,
M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« représentants »,

insérer les mots :

« d'usagers, des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des député.es écologistes a vocation à enrichir la composition de la Commission chargée de fixer conjointement avec l'université les capacités d'accueil en fonction des besoins du territoire en y intégrant des représentants d'usagers.

Si cette dernière doit se faire aux côtés des élus locaux et nationaux, les politiques de santé ne peuvent plus se construire sans les premières concernées : les personnes soignées et accompagnées. Seules ces dernières disposent de la pleine expérience de leurs parcours de soin et d'accompagnement.

Tel est l'objet du présent amendement.